



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 116106

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange souhaite appeler l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la formation des étudiants en orthophonie. La réforme dite LMD visant à harmoniser les systèmes européens de l'enseignement supérieur nécessiterait des ajustements pour conformer la durée dans le cadre du crédit d'heures de formation fixé pour l'obtention des diplômes supérieurs. Les étudiants souhaitent que leur diplôme soit délivré sur la base d'un master professionnel totalisant 300 ECTS afin de garantir la qualité de leur formation. Considérant la nécessaire qualité dont nos concitoyens souhaitent bénéficier lors de la correction des troubles du langage, il souhaite savoir s'il entend permettre la délivrance d'un tel master professionnel.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116106

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 503